

Province de Luxembourg

## VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu

le **jeudi 14 novembre 2019 à 20 heures**, à la Maison communale

### **Objet:**

~

### **CONVOCAATION du CONSEIL COMMUNAL**

## **ORDRE DU JOUR**

-----  
L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28 - Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 24 octobre 2019
2. Désignation de représentants communaux aux A.G. de l'Intercommunale de Mutualisation en matière Informatique et Organisationnelle (IMIO) – décision
3. IMIO - Convocation des délégués à l'Assemblée Générale le 12 décembre 2019 – Décisions
4. Sofilux- Assemblée Générale Ordinaire du 12 décembre 2019 – proposition des points inscrits à l'ordre du jour - Décision
5. Modification au sein du Groupe IDELUX – Intercommunales « IDELUX Eau » et « IDELUX ENVIRONNEMENT » – Désignation des représentants aux Assemblées Générales- Décisions
6. SRPA – Renouvellement contrat de collaboration entre la commune et l'Asbl Société Royale Protectrice des animaux – année 2020 - Décision

7. Logements communaux à Sainte-Cécile -  
Modification du règlement – Décisions
8. Avance de trésorerie récupérable à l'asbl Radio  
Sud - Décision
9. Fabrique d'Eglise Sainte -Cécile – Budget 2020 -  
Approbation
10. CPAS : Octroi chèque cadeau aux membres du  
personnel communal – Approbation
11. Octroi chèques cadeaux au personnel communal  
en 2019 - Décision
12. Octroi Subside 2019 – Agence de Développement  
Locale - Décision
13. Renonciation au prêts en trésorerie au travers du  
compte CRAC long terme d'une durée de 5 ans en  
tant que commune subissant la crise de la peste  
porcine africaine - Décision
14. Budget exercice 2019 – modification budgétaire  
n° 2- Approbation
15. Vente de matériel communal usagé et véhicule -  
Décision
16. Installation d'un parking à vélos – Convention -  
Approbation
17. Pose Clôture cimetière de Villers – Devant - Orval  
- Décisions

Par le Collège,

La Directrice Générale f.f,

Le Bourgmestre,

S.Dumont

J.Gigot